

Jeudi 21 novembre 2019

Résolution générale du 102e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France

Présentée par André Laignel, premier vice-président de l'AMF

Mesdames et messieurs les maires et présidents
d'intercommunalité,

Chers collègues,

Nous voici à nouveau réunis pour la clôture de ce
102ème congrès, celui de la dernière année du
mandat 2014-2020.

Je vous donne lecture de la résolution du 102^{ème}
congrès, adoptée à l'unanimité du bureau.

Ce mandat municipal a été marqué par des
événements importants parfois dramatiques ; il a
aussi été celui de la transformation profonde de
nos territoires par des réformes souvent mal
perçues et mal conçues. Ce mandat a, aussi, été
marqué par le resserrement des tutelles, les
exigences des citoyens et par une restriction
continue de nos moyens.

A l'issue de ces six années si mouvementées, de
ces six années de mobilisation intense, nous nous
devions de faire de ce congrès une pleine
réussite.

C'est aujourd'hui chose faite car nous avons
démontré pendant ces quatre jours :

- La vitalité de notre association, dont le
congrès annuel rassemble plus de 12 000
participants représentant toute la diversité et
les atouts des territoires ;

- La force des convictions qui nous unissent par-
delà les appartenances partisans des uns et
des autres ;
- La constance de nos positions qui marque
notre attachement indéfectible à la
commune.

Les maires sont par essence les élus de proximité.
Le contact quotidien avec nos habitants nous met
en prise directe avec les attentes et les besoins
de la société. C'est pourquoi, il y a tout juste un
an ici même, nous alertions solennellement l'Etat
sur le niveau inédit de tensions qui, s'accumulant,
menaçait la solidité de l'édifice républicain. Nous
avons senti, nous avons vu les fractures lézarder
lentement mais sûrement l'unité du pays.

Cette mise en garde inspirait la résolution
générale adoptée à l'unanimité lors du 101^{ème}
Congrès des maires. Comme autant d'échos à ce
cri d'alarme, des milliers de conseils municipaux
et communautaires reprirent à leur compte notre
résolution pour relayer son message.

Ce message était clair : nous demandions
l'ouverture sans délai d'une négociation avec le
Gouvernement portant sur les sept sujets qui
cristallisaient la dégradation des relations entre
l'Etat central et les communes, mettant à mal
l'équilibre de nos institutions.

Sur ces 7 points, nous n'avons été ni consultés ni
entendus. Et pourtant les défis qui se dressent
devant nous sont encore de pleine actualité.

En effet, face aux graves malaises qui traversent notre société, l'action des collectivités locales en général, et des communes et de leurs intercommunalités en particulier, est plus que jamais nécessaire pour répondre aux principaux défis auxquels notre pays est confronté.

Le premier défi est celui de la vitalité démocratique. Les événements sociaux récents ont montré combien les concepts de démocratie, de citoyenneté et de représentativité, que nous pensions solidement installés, sont de plus en plus remis en cause. La confiance dans les institutions s'effrite dangereusement et l'idée même de démocratie représentative est questionnée. Cela se traduit par la montée des incivilités, les agressions verbales ou sur les réseaux sociaux, et des agressions physiques. Parfois jusqu'à l'irréparable.

Le deuxième défi porte sur l'aménagement des territoires et l'accès aux services publics. Ils sont tout à la fois le patrimoine de ceux qui n'en ont pas et le ciment de la cohésion sociale et territoriale de notre pays. Pourtant, l'éloignement et la fermeture de services indispensables à la population, décidés essentiellement par l'Etat est une réalité vécue. Elle alimente chaque jour un peu plus le sentiment de relégation et de déclassement de beaucoup de nos concitoyens. Si rien n'est rapidement fait, le risque est grand d'aboutir à une fragmentation de la France.

Enfin, le troisième défi est d'ordre environnemental. Il relève de l'urgence. L'implication des collectivités territoriales est la condition d'une transition écologique réussie. Elles sont d'ailleurs depuis déjà longtemps en première ligne sur le front de l'adaptation au dérèglement climatique, que ce soit dans la recherche de solutions innovantes, mais aussi

dans l'accompagnement des citoyens. Afin que les grands discours se traduisent en actes, l'Etat ne pourra faire sans les collectivités tant urbaines que rurales.

Dans la crise des gilets jaunes, les maires ont fait la preuve de leur rôle indispensable. En effet, celle-ci a agi comme le symptôme fulgurant des fractures territoriales : déserts médicaux et éducatifs, absence ou faiblesse du réseau numérique, raréfaction de l'offre de transports, disparition progressive des commerces de proximité En ce moment même, la crise couve sous des formes multiples.

Ces défis sont un tout et il ne pourra y être apporté qu'une réponse globale et collective. Les communes et leurs groupements, qui assurent au quotidien et dans la proximité le service public universel, sont les mieux placés pour être à la hauteur de ce moment historique.

Au-delà des modalités de dialogue, l'essentiel de nos demandes ne sont toujours pas entendues.

Dans ces conditions, nos propositions ont la force de la constance. Trois points essentiels méritent d'être rappelés :

I. Nous voulons un cadre financier sécurisé et pérenne

Nous sommes et restons opposés à la suppression, de la taxe d'habitation, qui introduit des inégalités encore plus fortes. Nous sommes soucieux de maintenir le lien nécessaire entre le contribuable et la commune. Nous réitérons notre demande que la taxe d'habitation fasse l'objet d'un dégrèvement, seule solution assurant la transparence et la dynamique de la compensation. Si cette solution n'est pas retenue, une compensation intégrale des effets de sa suppression et de ses conséquences sur les autres dotations doit être juridiquement garantie.

Solidaires des départements qui verront leur autonomie fiscale anéantie, nous considérons que le dispositif n'apporte aucune garantie puisque la compensation annoncée à l'euro près est d'ores et déjà démentie par la loi de finances 2020.

La décision non expliquée du gouvernement de refuser la solution du dégrèvement illustre l'absence de négociations entre l'Etat et nos collectivités. Nous demandons, par ailleurs, que soit respectée la promesse de réviser, dans le délai le plus rapide possible, les bases locatives.

Par ailleurs, nous réaffirmons notre totale opposition à la disparition, évoquée par certains, des impôts économiques locaux.

L'AMF revendique donc, l'inscription dans la Constitution de l'autonomie financière et fiscale des collectivités. Dans le même esprit, nous souhaitons une loi de finances annuelle spécifique retraçant l'ensemble des relations financières et fiscales avec l'Etat. D'autre part, nous revendiquons le retour à une conception non « léonine » et donc véritablement partenariale des relations financières et plus généralement des contrats établis entre l'Etat et les collectivités.

La contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique doit être réajustée, au prorata de sa part dans l'endettement. Alors même que le déficit de l'Etat continue de se creuser, les comptes des collectivités sont en excédent depuis plusieurs années. Le temps est venu de mettre fin aux politiques de limitation de leurs ressources. Celles-ci n'ont pour seul effet que de brider l'investissement et donc la croissance.

L'AMF demande que le nouveau cadre financier pluriannuel de l'Union européenne préserve les fonds (FEDER, FSE, FEADER) dédiés, pour un montant de 26 milliards d'euros, au

développement des territoires, en particulier les régions dites de transition et ultrapériphériques.

II. Nous voulons une liberté d'agir pour l'exercice quotidien des services publics

Nous voulons l'arrêt de la baisse des moyens dédiés aux services publics. Il faut impérativement réinterroger la diminution de notre capacité à agir sur les territoires. Les maires sont en prise quotidienne avec les difficultés rencontrées par les Français. Qu'il s'agisse de la crise de l'hôpital ou du mal-être des personnels de secours, nos concitoyens nous interpellent alors qu'il appartient à l'Etat de répondre à leurs inquiétudes.

Au-delà des fermetures, il s'agit de redonner aux élus locaux un pouvoir de décision dans la gouvernance des hôpitaux.

D'autre part, l'AMF souhaite que les mesures proposées dans le cadre de l'Agenda rural fassent l'objet d'une mise en œuvre rapide avec des moyens adaptés.

L'Etat doit également entendre les demandes des élus qui souhaitent une justice et une police de proximité dotées des moyens suffisants.

Enfin, l'AMF s'engage à faire de la lutte contre les violences faites aux femmes une grande cause du mandat 2020-2026, à travers une charte d'action municipale et intercommunale.

L'action volontariste des territoires en matière environnementale ne doit pas être entravée.

Ainsi sur la prétendue consigne des bouteilles en plastique, nous prenons acte de la volonté du Président de la République que « *rien ne sera fait sans l'accord des Maires* » et de conforter « *ceux qui ont pris de l'avance et investi* ». Nous partageons son souhait de répondre aux attentes de nos concitoyens : oui à la consigne, mais pour le réemploi du verre ! Nous rappelons que le véritable enjeu est la disparition du plastique.

Les politiques locales peuvent influencer considérablement sur les modes de vie et contribuer ainsi à respecter nos engagements environnementaux. A cet égard, nous regrettons l'absence de nouvelles ressources pour les intercommunalités dans la « loi d'orientation des mobilités ».

Par ailleurs, les forêts françaises traversent une crise majeure en raison des dérèglements climatiques. Afin de sauvegarder ce patrimoine, nous demandons à l'Etat la tenue d'assises pour définir ensemble un plan de sauvegarde des forêts et la mise en œuvre d'une politique nationale ambitieuse en faveur de la filière forêt-bois.

Enfin, l'AMF demande à l'Etat de réaffirmer son soutien aux agendas 21 locaux, construits par les collectivités avec les citoyens.

A l'égard de la fonction publique territoriale, nous voulons préserver ses spécificités. Sans ses fonctionnaires, trop souvent et injustement dénigrés, nous serions désarmés dans notre action. Il nous revient, nous, employeurs territoriaux, de leur rendre un hommage particulièrement mérité. Nous nous opposons évidemment à l'injonction gouvernementale de supprimer 70 000 emplois dans la fonction publique territoriale. A ce sujet, rappelons que la Constitution garantit aux collectivités leur libre administration.

III. Nous voulons une transformation des relations entre l'Etat et les collectivités locales, au service d'une nouvelle décentralisation

Liberté et subsidiarité doivent devenir les pierres angulaires de l'organisation territoriale. La liberté, premier terme de la devise républicaine, est le fondement de la décentralisation et la subsidiarité en est le cœur.

Si nous sommes tant attachés à ces principes, c'est que la décentralisation est indispensable au pays. Elle est la seule réponse au besoin de proximité qui se fait entendre avec une force renouvelée depuis de nombreux mois. Elle est le gage de l'efficacité et de la confiance retrouvées dans nos institutions. Les principes de la décentralisation sont aujourd'hui remis en cause : la recentralisation est réelle. Il en est ainsi de la nationalisation à marche forcée de l'impôt local, comme des contrats financiers imposés par l'Etat.

La France a besoin de décentralisation. La déconcentration que prône l'Etat dans l'organisation de son administration ne peut être une solution suffisante, surtout lorsqu'elle s'accompagne d'une réduction d'effectifs ou de la fermeture de services publics.

Nous ne demandons pas moins d'Etat, mais un Etat organisé différemment en alliance avec les collectivités. Un Etat moderne devrait se concentrer sur ses missions régaliennes. L'éducation et la solidarité nationale doivent également rester de son ressort. Toutes les autres compétences ont vocation à être décentralisées. Nous voulons au niveau de nos communes et intercommunalités porter intégralement les politiques de proximité qui répondent aux attentes quotidiennes des Français.

Nous voulons la reconnaissance de la place particulière de la commune et de sa clause de compétence générale dans la Constitution. Il s'agit de garantir notre liberté d'organisation ; une capacité donnée aux territoires de choisir librement leurs priorités et les modalités de leur mise en œuvre. C'est pourquoi l'AMF soutient le principe d'un assouplissement de l'organisation et de la répartition des compétences entre communes et intercommunalités, tout en restant

attachée à la préservation des équilibres trouvés par les élus.

Nous demandons que le rôle des associations de maires en matière de formation soit reconnu dans le futur dispositif des ordonnances.



Il est de plus en plus urgent qu'au-delà des discours, les actes parlent. Comment est-il possible de faire confiance alors que la promesse présidentielle s'agissant des compétences eau et assainissement, faite il y a deux ans devant le congrès, n'est pas honorée ? Comment faire confiance alors qu'une majorité de communes continuent de voir leurs dotations baisser chaque année ?

Cette nouvelle étape de décentralisation, nous la voulons, nous la souhaitons audacieuse. L'Association des Maires de France et présidents d'intercommunalité est disponible pour y travailler. Nous attendons de l'Etat qu'il s'engage

loyalement dans cette démarche indispensable et urgente pour éviter que la France, de crise en crise, ne se défasse.

Les Maires de France sont conscients des défis que notre pays doit relever tant en métropole qu'en Outre-mer. Forts du soutien massif des citoyens, les Maires seront disponibles pour agir aux côtés de l'Etat, s'il leur accorde moyens, considération et confiance.

Ensemble nous saurons répondre aux aspirations à plus de justice et de liberté.

La France a besoin de ses communes et de ses centaines de milliers d'élus dévoués et compétents.

La France a plus que jamais besoin de notre voix pour être, au cœur de la République, les garants de l'unité et de la cohésion républicaine.

Vive les communes de France,

Vive la République,

Vive la France !